

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 59 (1908)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

an, ce qui correspond bien à ce que l'on sait ailleurs de l'accroissement remarquable de cette essence.

Le bois du Weymouth est peu apprécié dans la région et certains préjugés subsistent encore à son sujet. Cela provient en grande partie du fait suivant : ce sont surtout des jeunes plantes que l'on exploite pour être débitées en bois de feu. Or, comme tous les résineux, le Weymouth lorsqu'il est jeune, contient peu de résine et il livre un combustible médiocre. Ce qu'il faut, avant tout, c'est un usage approprié aux qualités du bois. On n'utilisera donc pas le Weymouth pour en faire du bois d'œuvre, des traverses, des échafaudages, etc. ; par contre, il pourra être employé dans la confection de modèles, de jouets, de persiennes, de matériel d'emballage, etc. Le bois de travail du Weymouth se vend ici à des prix identiques à ceux des autres résineux.

Le Weymouth est peu exigeant quant aux qualités du sol et il prospère dans les conditions les plus diverses ; il donne aussi d'abondants détritus. Il peut former des massifs se maintenant serrés jusqu'à un âge avancé et il livre des produits élevés. On devrait donc lui vouer une plus grande attention; car il s'est acclimaté chez nous et nous pouvons le ranger au nombre de nos essences indigènes.

Citons parmi les ennemis les plus dangereux du Weymouth, le chevreuil dont la frayure occasionne des blessures assez graves pour entraîner la mort des jeunes tiges ; d'autre part, un champignon, l'agaric mielleux. Ce dernier attaque surtout les perchis de 20 à 40 ans ; il devient d'autant plus redoutable qu'il se propage dans le sol et contamine ainsi les racines voisines de la place d'infection, ce que finit par occasionner le dépérissement de taches plus ou moins étendues. Le meilleur remède préventif, c'est d'abandonner les peuplements purs et de mélanger le Weymouth, par pieds isolés ou par groupes, au milieu d'autres essences, telles que le hêtre surtout.



## Communications.

### Menus propos sur les forêts du Japon.

L'été dernier, nous eûmes le plaisir de voir débarquer à Montreux notre excellent ami et ancien condisciple M. le Dr S. Honda, professeur principal à la section de sylviculture de l'Université de Tokio. Nous

avons eu l'occasion, à plusieurs reprises déjà, d'entretenir les lecteurs du „Journal forestier“ sur l'activité de ce sylviculteur distingué, lequel a déjà à son actif de nombreuses publications de grande valeur. Et, comme l'occasion est assez rare de discourir ici sur les questions forestières en Extrême-Orient, nous osons espérer ne pas encourir le reproche d'indiscrétion à y revenir encore.

C'est qu'aussi ce merveilleux Japon, qui, en quelques années, a su attirer si bien l'attention du monde et se hausser, d'un seul coup, au rang de grande puissance, ce pays aux riches et si belle forêts a pour nous une attirance particulière. Et on le connaît encore si mal.

L'occasion était donc on ne peut plus propice, tout en devisant sur la guerre russo-japonaise et la campagne probable entre le Japon et les Etats-Unis (M. Honda croit qu'elle ne saurait tarder beaucoup!), de se renseigner sur les faits et gestes de la gent forestière nippone. Ce fut donc une interview en règle. Nous ajoutons bien vite que notre aimable interlocuteur s'y prêta avec la meilleure grâce du monde.

Le professeur japonais était en voyage d'étude et faisait un tour d'Europe pour se reposer d'un labeur écrasant. Il voulut bien nous honorer de sa visite durant quelques jours, après quoi il se dirigea sur la Suisse centrale, puis Zurich, Winterthour, etc. Les forêts de cette dernière ville semblent lui avoir fait une impression particulièrement favorable, ce qui, au reste, n'est pas pour surprendre.

Arrivons en maintenant au Japon et voyons d'abord quelle est l'étendue de ses forêts. D'après les statistiques les plus récentes, elle est la suivante :

1. Forêts de l'Etat . . . . .	12,829,794 ha,	} 64 %
2. Forêts de la couronne . . . . .	2,217,248 "	
3. Forêts particulières et communales	8,496,000 "	

Total 23,543,042 ha, ce qui équivaut au 56,4 % de la superficie totale du pays, ou encore à une surface boisée de 50 ares par habitant.

L'administration forestière est actuellement ainsi composée : la Direction des forêts (Forstrat) ; puis,

forêts de l'Etat :      10 conservateurs (Oberforstmeister),  
                              350 inspecteurs forestiers,  
                              environ 2000 préposés ;

forêts de la couronne :    5 conservateurs,  
                              — inspecteurs forestiers (nombre indéterminé).

Pour l'instant, les forêts des deux autres classes ne sont pas gérées par des agents spéciaux.

Ces renseignements sont tirés de la dernière édition d'un „Agenda forestier pour le Japon“. Nous l'avons là sous les yeux, admirablement imprimé sur un papier très mince, quoique solide, et contenant, sous un petit volume, pas moins de 410 pages d'impression. Mais, hélas, cette petite encyclopédie, d'aspect si séduisant, reste lettre fermée pour nous, Européens, qui ne voyons goutte aux bizarres hié-

roglyphes japonais. Notre aimable traducteur voulut bien nous apprendre qu'elle se compose des chapitres suivants.

I. *Caractères botaniques des essences forestières.* Cette description de 95 pages ne dut pas être une bagatelle, car on y trouve la description de 1000 espèces différentes. L'Occidental se reconnaît quelque peu au milieu de cette longue liste, grâce aux noms latins, et il peut saluer, au passage, quelques plantes qui sont parmi ses connaissances ordinaires : le *saulé marceau* (tant il est vrai que les mauvais bois blancs sont de partout), le *saulé pleureur*, le *bouleau blanc*, les *vernes blanche et noire*, le *hêtre*, les *ormes champêtre et de montagne*, les *Ribes petraeum et alpinum*, une collection de *ronces* à la longueur de laquelle nous n'avons rien à envier, le *tilleul cordata*, le *sureau à grappes*, la *viorne obier*, etc.

II. *Sylviculture et protection des forêts.*

III. *Mathématiques et tabelles diverses.*

IV. *Exploitation des bois, technologie, construction des chemins.*

V. *Divers. (Climatologie ; minéralogie ; hydraulique ; législation ; statistique ; engrais ; arboriculture.)*

Édité en 1903 par M. Honda, cet agenda en est à sa 9<sup>me</sup> édition. La première, tirée à 10,000 exemplaires, fut enlevée en deux mois. Voilà qui en dit long sur le désir de s'instruire que l'on constate chez les sujets du Mikado. Ajoutons que ce travail a été fait, sous la direction du professeur Honda, par deux de ses assistants qui y ont consacré une année entière.

L'ayant entendu, nous nous hasardâmes à faire remarquer à notre ami que la Société vaudoise des forestiers était à la veille de publier aussi un agenda forestier, le premier de langue française en Suisse. Mais nous n'insistâmes pas trop : ce premier agenda romand *devait* encore paraître ! Il a, en effet, paru peu après et ce premier-né n'est pas de trop mauvaise apparence. N'importe, ces diables de Japonais nous avaient devancés ! Ils vont si vite en besogne que cela donne à réfléchir. Et dire qu'il y a encore par le monde de bonnes âmes qui s'en vont prétendant que le Japonais n'a pas d'originalité, qu'il ne sait que nous copier, nous „singer“ !... Le Russe aimerait bien, j'imagine, pouvoir le croire !

Le Japonais, quand il nous copie, le fait assez généralement avec intelligence, tout au moins en matière de forêts. Preuve en soient les dispositions législatives qu'il s'est imposées et dont nous citons ci-dessous une partie, que nous empruntons au dernier bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort. Nous y lisons :

„La loi forestière actuellement en vigueur a été promulguée en 1897. D'après cette loi, toute forêt peut être convertie en forêt protégée par l'Etat si cette mesure paraît nécessaire „soit pour empêcher la dénudation du sol ou le ravage des inondations, du vent ou des torrents, soit pour l'alimentation des sources, soit pour améliorer l'hy-

giène publique, soit enfin pour conserver le pittoresque d'une contrée". Dans ce cas, la forêt est exemptée de contributions foncières et l'administration détermine les coupes qu'elle juge nécessaires, ou prohibe d'une façon absolue tout abatage.

"En 1899, la *Loi concernant les forêts et les plaines d'Etat* a posé comme principe que la vente, l'échange ou l'aliénation d'une forêt ou d'une plaine d'Etat étaient interdits, sauf dans le cas où il s'agirait d'un service public ou de l'aide à donner à une entreprise d'utilité publique. Cette loi sanctionne la plantation de forêts avec répartition des profits et l'Etat a passé, depuis sa promulgation, des contrats avec des planteurs qui participeront aux bénéfices résultant de l'exploitation. D'autre part, des villes, des bourgs ou villages, des temples peuvent être chargés, à certaines conditions, du contrôle et de la protection de forêts ou de plaines de l'Etat."

Nous avons, plus haut, indiqué l'étendue des forêts japonaises. Complétons en disant que les travaux de levé sont faits par des géomètres forestiers, dont environ 200 sont maintenant en activité. Ce levé est presque achevé pour les forêts de l'Etat et de la couronne ; il est en travail pour celles des communes et des particuliers.

L'aménagement des forêts domaniales avance rapidement. Tout aménagement est élaboré en commun par l'inspecteur forestier, un géomètre et un ingénieur forestier de la Direction centrale. Il est établi suivant la méthode combinée et en utilisant les données de nombreuses placettes d'essai. Comme chez nous, on a commencé par les forêts de plaine. En montagne, l'aménagement est peu avancé, faute de chemins, sauf là où le flottage permet la vidange des produits.

C'est ainsi que, discourant et discutant, nous faisions un jour une tournée dans les beaux taillis furetés de Veytaux. M. Honda déclara ne pas connaître ce mode de traitement, qui l'intéressa beaucoup. A l'en croire, il conviendrait probablement fort bien aux forêts avoisinantes de Tokio, que l'on exploite principalement pour l'alimentation de la capitale en bois de feu. Nous étions impatient d'apprendre ce que peut bien être là-bas le prix du bois de feu. Disons d'abord que les menus bois se façonnent en fagots qui sont de moitié plus petits que chez nous (soit environ 50 cm de long et 90 cm de tour). Chose curieuse, ces fagots se vendent, à Tokio, presque exactement au même prix qu'à Montreux. Ainsi donc, le Japon, malgré sa richesse en bois, est arrivé rapidement à vendre ce produit à un prix plutôt élevé, car à Montreux il est devenu si cher qu'il est presque un article de luxe.

Pour clôturer la liste de ces menus propos et prendre congé de notre savant professeur, disons que le Mikado lui a, dernièrement, conféré le titre d'"Excellence" et que le voilà maintenant autorisé à assister aux cérémonies de la Cour en costume de gala. C'est justement en ce bel attirail mi-guerrier que le voilà sur la photographie qui orne notre table de travail. Nous constatons avec plaisir que le

Mikado a su discerner et récompenser les mérites d'un de ses sujets\* qui n'est ni général ni amiral. Voilà qui prouve en sa faveur. Et nous sommes doublement heureux que notre excellent ami, malgré un si rapide et brillant avancement, soit resté simple et aussi aimable que ci-devant.

H. Badoux.



### Observations sur la croissance du Douglas et du Sitka.

M. Schwappach a récemment publié, dans la *Zeitschrift für Forst- und Jagdwesen*, les résultats des mesurages faits dans les parcelles d'expériences établies par le service des recherches forestières de Prusse, dans les districts de l'Est ; il joint, aux chiffres relevés, de très intéressantes considérations que nous allons résumer. C'est ainsi qu'à Grunheide (district de Posen), un peuplement de douglas, qui compte parmi les plus anciens, donne les chiffres suivants :

Age, 29 ans. Nombre de tiges : 771 (peuplement principal).

Hauteur moyenne : 19,10 m.

Diamètre moyen : 0,21 m (extrêmes de 0,10 à 0,31 m).

Ce résultat est de beaucoup supérieur à celui obtenu dans un peuplement d'épicéas, pris comme comparaison et situé dans le district d'Alt-Krakow.

Age, 28 ans. Nombre de tiges : 3520 (peuplement principal).

Hauteur moyenne : 13,20 m.

Diamètre moyen : 0,114 m.

M. Schwappach attribue l'énorme accroissement du peuplement de douglas à l'état relativement clair dans lequel les arbres ont crû. En effet, ils ont été plantés à la distance de 1,50 m sur 3 m, et les intervalles bouchés avec des pins sylvestres qui n'ont pas tardé à être dépassés et à être étouffés.

Il faut assurer aux douglas beaucoup d'espace, ce qu'on favorisera par les éclaircies hâties, assez fortes et répétées, sinon l'allongement et le grossissement s'en ressentent de suite d'une façon sensible, et cette situation est d'autant plus indiquée, que trop ombragées, les aiguilles meurent et les branches dépérissent.

C'est la variété verte qui convient le mieux sous un climat continental. Elle peut être avantageusement utilisée pour compléter les peuplements feuillus. Comme limite de son aire d'extension, M. Schwappach lui donne, au nord, celle du pin sylvestre, et au sud, celle du hêtre. Le douglas, ajoute-t-il, ne s'est montré malvenant que dans des situations trop dures au point de vue climatérique ou dans des sols trop pauvres.

Comme caractéristique du climat de certaines stations où le douglas a prospéré, M. Schwappach donne les indications suivantes :

\* Cette distinction n'a été accordée, jusqu'ici, qu'à deux fonctionnaires de l'administration forestière du Japon.

Température moyenne annuelle : entre 8,1° et 6,3° ;

Précipitations atmosphériques annuelles : entre 499 mm et 635 mm ;

Précipitations atmosphériques des mois de mai, juin, juillet, août : entre 239 mm et 287 mm.

Sauf dans des situations extrêmes et dans des dépressions, les dégâts des gelées sont peu à craindre ; cependant, par un hiver et un printemps trop doux, la végétation s'éveillant trop tôt, les pousses peuvent être endommagées par les froids tardifs. A cause de sa longue période de végétation, laousse de la St-Jean du douglas peut être parfois atteinte par des gelées automnales. Lorsque laousse terminale est tuée, un rameau latéral prend souvent sa place et refait aisément la flèche. Cet arbre souffre aussi de la sécheresse.

Ces dangers ne sont cependant pas suffisants pour remplacer, dans les conditions de l'Allemagne du Nord, le douglas vert de l'Orégon par le *pseudo-tsuga douglasii glauca* du Colorado. Celui-ci croît beaucoup plus lentement et, à 15 ans, il n'atteint pas la moitié, voire le tiers de la hauteur du *pseudo-tsuga douglasii* de l'Orégon ; d'après M. Mayr, cette infériorité ne serait marquée que dans la jeunesse ; néanmoins, cela suffit pour le faire rejeter, à titre d'essence de remplissage, dans les jeunes recrus trop clairs de feuillus.

Cependant, on doit lui reconnaître une plus grande résistance au desséchement. Pendant la sécheresse de 1904, les douglas verts souffrirent beaucoup, alors que les glauques du Colorado se maintinrent en très bon état.

Le bois léger et tenace du douglas est recherché en Prusse, principalement pour la fabrication des rames.

Quant à l'épicéa de Sitka, l'examen des chiffres ci-dessous (district d'Alt-Krakow) montre que cette essence croît aussi très bien dans les mêmes conditions que le douglas, tout en restant cependant inférieur à celui-ci.

Age, 20 ans. Nombre de troncs . . . . .	2296 (peuplement principal).
Hauteur . . . . .	10 m.
Diamètre moyen . . . . .	0,13 m.
Volume (bois fort) du peuplement principal . . . . .	147,2 m <sup>3</sup> .

Ce sont là de précieuses indications montrant la grande valeur de ces deux essences.

D'après un article de G. Crahay,  
Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique.



### *Nouvelle Station du Fusicoccum abietinum* Prill. et Delacr.

Ballaigues (VII arrond.), dans le Jura vaudois, au N. du village, alt. 1000 m, exposition Sud, sol calcaire, dans un pré-bois, sapin blanc haut de 10 m et 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine, à 6 branches attaquées dans leur tiers autérieur.

Montcherand, 17 janvier 1908. *M. Moreillon*, inspecteur forestier.